

Décret

Générale

colonial

Décret n° 66-810 portant réforme du Code des Pensions civiles et militaires de retraite (partie réglementaire: décrets)

n° 66-810

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 octobre 1966

Numéro JO
n° 12 du 01/12/1966

Date du numéro
1 décembre 1966

VISAS

Le Premier Ministre, Sur le rapport du Ministre d'Etat chargé de la réforme administrative, du Ministre de l'Economie et des Finances, du Ministre des Armées et du Secrétaire d'Etat au Budget, Vu la loi n° 64-1339 du 26 décembre 1964 portant réforme du Code des Pensions civiles et militaires de retraite (partie législative) ; Vu le décret n° 66-809 du 28 octobre 1966 pris pour l'application de la loi n° 64-1339 du 26 décembre 1964 portant réforme du Code des Pensions civiles et militaires de retraite (partie législative) et portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 11 de la dite loi et de certaines dispositions du code y annexé

Vu la Constitution, et notamment l'article 21;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les dispositions annexées au présent décret constituent le Code des Pensions civiles et militaires de retraite (partie réglementaire Décrets), Elles prennent effet au 1er décembre 1964. Art. 2. — Sous réserve des dispositions transitoires prévues par la loi du 26 décembre 1964, sont abrogées les dispositions du Code des Pensions civiles et militaires de retraite (partie réglementaire : Décrets) en vigueur avant le 1er décembre 1964. Art. 3. — Le Ministre d'Etat chargé de la réforme administrative, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre des Armées et le Secrétaire d'Etat au Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Georges POMPIDOU. Par le Premier Ministre : **Le Ministre de l'Economie et des Finances, Michel DEBRE.** Le Ministre d'Etat chargé de la réforme administrative, **Louis JOXE.** Le Ministre des Armées, **Pierre MESSMER.** Le Secrétaire d'Etat au Budget, **Robert BOULIN.**